

*Date de dépôt: 1<sup>er</sup> juin 2006*

*Messagerie*

**Rapport du Conseil d'Etat**  
**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Anne-Marie von**  
**Arx-Vernon, Nelly Guichard, Stéphanie Rueggsegger, Guy Mettan,**  
**Pierre-Louis Portier, Philippe Glatz et Patrick Schmied « IKEA à**  
**Genève : du projet à la réalité »**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 12 mars 2004, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève*  
*considérant :*

- l'intention d'IKEA de s'implanter sur le territoire du canton de Genève au lieu dit « La Renfile » ;*
- les retombées économiques importantes engendrées par ce type de commerce ;*
- la diminution de la circulation sur l'autoroute Genève-Lausanne et par conséquence de la pollution ;*
- la forte proportion de Genevoises et de Genevois (25%) qui se déplacent jusqu'à Aubonne ;*
- les investissements assurés aux entreprises du bâtiment et autres artisans ou fournisseurs de la région, devisés à plus de 90 millions ;*
- l'éventuelle implantation d'IKEA sur territoire français ;*
- les garanties environnementales, de transport et de sécurité données par IKEA, répondant aux exigences du DIAE et du DAEL ;*

- les engagements pris par IKEA de rembourser le billet de transport aux clients utilisant les transports publics ;
- la participation d'IKEA à l'achat d'un deux-roues ou d'un abonnement de transports publics destinée à ses collaborateurs pour se rendre au travail ;
- le sens des responsabilités environnementales et sociales démontré publiquement par IKEA ;
- la mixité offerte par IKEA qui occuperait 14 500 m<sup>2</sup> de surface commerciale et mettrait à disposition plus de 5000 m<sup>2</sup> de surface pour l'accueil d'autres entreprises offrant des emplois hautement qualifiés ;
- la revalorisation bénéfique et judicieuse, financée entièrement par une entreprise privée, d'une surface actuellement en friche ;
- la grande partie des autorités verniolanes favorable à l'implantation d'IKEA au lieu dit « La Renfile », dont les élus PDC ;
- les recettes fiscales non négligeables assurées à la Ville de Vernier et au canton, par IKEA et les autres entreprises qui s'installeront sur le site ;
- la création de nombreux emplois (entre 220 et 400, si l'on compte les emplois induits) à un moment où Genève connaît un taux de chômage alarmant,

*invite le Conseil d'Etat*

*à concrétiser ses déclarations de la session du 5 décembre 2003 (IUE 59)*  
*« ...vous pouvez être assuré que les services de l'Etat tiennent à son aboutissement, ne serait-ce que pour l'excellente raison environnementale qui vaut mieux que les habitants de ce canton ne fassent que les kilomètres qui séparent leur domicile de Vernier, plutôt qu'ils aillent jusqu'à Aubonne en générant les pollutions que l'on connaît » et à tout entreprendre, en collaboration avec la Ville de Vernier, dans les plus brefs délais, pour que l'installation d'IKEA au lieu dit « La Renfile » devienne **enfin une réalité.***

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat tient tout d'abord à souligner que, depuis qu'IKEA a choisi de développer son projet à la Renfile, cette entreprise a toujours bénéficié de son soutien.

En effet, le 8 juin 2004, le Conseil d'Etat a déposé sur le bureau du Grand Conseil le projet de loi n° 9318 (ci-après PL 9318), modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Vernier (création d'une zone de développement industriel et artisanal également destinée à des activités administratives et commerciales, à la route de Vernier au lieu-dit « La Renfile »), selon le plan n° 29098-540, visé à l'article 1 du PL. Le Grand Conseil a adopté cette loi le 28 octobre 2004. Cette dernière a été frappée d'un recours formé par deux entreprises. Par arrêt du 22 novembre 2005, le Tribunal administratif a déclaré irrecevable l'un de ces recours et rejeté l'autre au fond. L'entreprise dont le recours a été déclaré irrecevable a formé un recours auprès du Tribunal fédéral, instance devant laquelle la cause est actuellement pendante.

La loi de déclassement précitée ayant été déclarée exécutoire nonobstant recours et le Tribunal administratif, par décision du 16 février 2005, ayant rejeté la demande de restitution de l'effet suspensif formulée par l'un des recourants, le Conseil d'Etat a poursuivi la procédure d'adoption du plan localisé de quartier (ci-après PLQ) n° 29'231-540, appelé à matérialiser les objectifs de cette zone. Il a modifié ce projet de PLQ en prévoyant un accès depuis la route de Prébois, donnant ainsi satisfaction à la commune de Vernier. Le PLQ n° 29231A-540 a été adopté le 31 août 2005, sans attendre l'issue de la procédure de recours contre le plan de zone engagée devant le Tribunal administratif.

Saisi de huit recours, formés par trois entreprises, une association d'habitants et quatre voisins, le Tribunal administratif, par arrêt du 7 mars 2006, vient toutefois d'annuler ce PLQ. Ce jugement n'est cependant pas en force, la société IKEA ayant déposé un recours de droit administratif auprès du Tribunal fédéral.

C'est dire que le Conseil d'Etat a entrepris tout ce qui entrait dans son champ de compétences afin de faire avancer ce dossier et continuera à le faire dans toute la mesure du possible.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Pierre-François Unger

Annexe : lettre d'IKEA du 12 septembre 2005

ANNEXE

1 4 8 2 5 - 2 0 0 5



IKEA Immobilien  
Eiweg 10  
4460 Gelterkinden  
MWST-Nr. 115

REPUBLICQUE ET CANTON DE GENÈVE CONSEIL D'ÉTAT			
Visa	R 13 SEP. 2005		T.
Présid.	DF	DAEL	DASS
Départ.	DIP	DIAE	DM
Chanc.	DJPT	DEEE	VG

Conseil d'Etat de la République  
et Canton de Genève  
Rue de l'Hôtel de Ville 2  
Case postale 3964  
1211 GENEVE 3

Gelterkinden, 12 septembre 2005

DEPT RAPPORTEUR : **DAEL**

CO-RAPPORTEUR :

## IKEA A VERNIER

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers d'Etat,

Au nom du Groupe IKEA, je tiens à vous remercier très sincèrement pour la position très claire prise par votre Conseil à l'égard des oppositions qui s'étaient manifestées contre notre projet à Vernier.

Le Groupe IKEA vous exprime sa gratitude d'avoir ainsi confirmé tant votre engagement sur ce projet que les décisions politiques déjà adoptées par le Conseil Municipal de Vernier et le Grand Conseil.

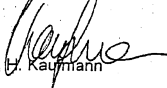
Pour nous, votre approbation du plan localisé de quartier est une étape décisive dans la réalisation de ce projet.

IKEA et ses mandataires m'ont consacré beaucoup de temps à discuter et à prendre en considération les remarques des principaux opposants comme Jérôme SA ou comme les pétroliers. Dans la période du délai de recours, nous allons continuer cet effort en espérant que ses principaux opposants n'iront pas devant le Tribunal Administratif.

Nous osons espérer que le bon sens l'emportera et que notre projet ne sera pas retardé par des procédures juridiques.

En vous remerciant encore une fois pour votre soutien, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers d'Etat, l'assurance de ma parfaite considération.

IKEA Immobilien AG

  
J. Kaufmann